



Journéi des
Minots



Gruissan
Beach Rugby

PLAGE DES CHALETs

24 Juillet 2026

U14 - U16





NOS FORMULES D'INSCRIPTION

Pack Équipe - 350 €

- La participation au tournoi,
- Le débardeur officiel du tournoi des Minots désigné par Rugby Division, par chaque joueur
- Goodies
- Une gourde éco au design de l'édition.

Pack Entreprise - 550 €

Possibilité de CERFA

- La participation au tournoi
- Le débardeur officiel du tournoi des Minots désigné par Rugby Division, par chaque joueur
- Goodies
- Une gourde éco au design de l'édition
- L'équipe portera le nom du sponsor
- Shorts floqués avec le nom du sponsor au dos, pour chaque joueur

A retourner au plus vite, accompagné des pièces demandées à l'adresse mail suivante

gbrofficiel@gmail.com

- | | |
|-------------|---|
| Page 4 | Indiquer le choix du pack 350 € ou 550 € par équipe + Signature du capitaine
Un lien vous sera communiqué après validation de votre dossier.
<i>Le non-respect du délai de paiement indiqué lors de l'envoi du mail entraînera l'annulation de votre inscription.</i> |
| Page 5 | Merci de compléter attentivement la fiche de renseignements entreprise si vous avez opté pour le Pack Partenaire |
| Page 6 | Compléter et signer la décharge (pour chaque participant) |
| Page 7 et 8 | Joindre impérativement la copie :
Pièce d'identité pour chaque participant
Pièce d'identité du responsable légal
Livret de famille

Autorisation parentale à compléter et signer |
| Page 9 | Compléter et signer le droit à l'image |

IMPORTANT :

Un certificat médical datant de moins d'un an qui autorise la pratique du sport est obligatoire pour tous les participants.

Dossier d'inscription 2026 - Tournoi des Minots

Vendredi 24 juillet de 9h à 17h

(Plage des chalets – Poste 1)

Poursuivre toutes nos actualités / Facebook : [Gruissan Beach Rugby](#) / Insta : [gruissanbeachrugby](#)

A retourner au plus vite, accompagné des pièces demandées à l'adresse mail suivante

gbrofficiel@gmail.com

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

CATÉGORIES : U14 Mixte – 2012 / 2013 / U16 – 2010 / 2011 / U16 Féminine – 2010 / 2011 / 2012

NOM DE L'ÉQUIPE

CLUBS REPRÉSENTÉS EN MAJORITÉ :

Nom, prénom, n° tél., e-mail des responsables légaux de l'équipe en capitale (majeurs obligatoires)

– 2 personnes minimum

NOM	PRÉNOM	MAIL (en majuscule)	DATE DE NAISSANCE (Obligatoire)	Taille des shorts UNIQUEMENT PACK PARTENAIRE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

ASSURANCES

Notre tournoi est couvert par une assurance responsabilité civile organisatrice souscrite auprès d'AXA Assurance IARDE Mutuelle, n° de contrat 0000006673521704, au minimum requis par la Loi.

RÈGLES SPORTIVES

Le tournoi sera régi selon les règles sportives du GBR (ci-joint en page 10). Chaque participant s'engage à respecter ce règlement, et à ne pas contester les décisions des arbitres.

RÈGLEMENT

Le paiement de **350 € ou 550 €** par équipe devra être réalisé par virement. Un lien vous sera communiqué après validation de votre dossier. Le non-respect du délai de paiement indiqué lors de l'envoi du mail entrainera l'annulation de votre inscription.

CHOIX DU PACK :

Pack à 350 €

- ▮ La participation au tournoi
- ▮ Le débardeur officiel du tournoi des Minots désigné par Rugby Division, pour chaque joueur
- ▮ Goodies
- ▮ Gourde éco au design de l'édition

Pack Entreprise 550 €

- L'équipe portera le nom du sponsor
- Shorts floqués avec le nom du sponsor au dos, pour chaque joueur
- Le débardeur officiel du tournoi des Minots désigné par Rugby Division, pour chaque joueur
- Goodies
- Gourde éco au design de l'édition

Date :

LU ET APPROUVÉ, SIGNATURE DU CAPITAINE D'EQUIPE

La signature du capitaine engage l'ensemble de l'équipe et atteste que tous les joueurs ont pris connaissance du règlement et en accepte les termes



Pour le Pack Entreprise, merci de remplir ce formulaire.

Nom de l'entreprise :

Interlocuteur :

Adresse :

Code postale / Ville :

Téléphone :

Mail :

**Tout pack entreprise recevra un CERFA. Le nom de l'entreprise est floqué au dos du short.
Le nom d'équipe devra être celui de l'entreprise obligatoirement.**

Gruissan Beach Rugby
gbrofficiel@gmail.com



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT OU TOUT AUTRE ÉVÈNEMENT
À joindre impérativement au dossier d'inscription.

IMPORTANT : Chaque participant doit remplir une décharge de responsabilité à titre individuel et joindre la copie de sa pièce d'identité

Je soussigné(e) Monsieur / Madame

..... Né(e)

Responsable de

à le

Domicilié(e) à

Certifie autoriser mon enfant à participer au GRUISSAN BEACH RUGBY, organisé le 24 Juillet 2026.

Je déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs ainsi que toutes les personnes bénévoles contribuant à cet évènement concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors de cet évènement.

Je m'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant au Beach Rugby ainsi qu'à respecter les consignes des organisateurs.

Je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile ainsi que mon enfant vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de cet évènement.

Je certifie que mon enfant ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à m'empêcher de pratiquer le Beach Rugby.

Il est de ma seule responsabilité de veiller à mes biens et aux biens d'autrui pendant le Gruissan Beach Rugby. Je ne pourrai en aucun cas tenir les organisateurs pour responsables en cas de perte, vol ou bris de mes biens.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci donne le droit à l'organisation de ne pas valider ma participation à l'évènement.

A le

Signature* (précédée de la mention "lu et approuvé") :

.....

*Signature parentale pour les mineurs + autorisation parentale

.....



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

A retourner au plus vite, accompagné des pièces demandées à l'adresse mail suivante

IMPORTANT : Chaque participant doit remplir une autorisation parentale à titre individuel
gbrofficiel@gmail.com

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Qualité du responsable légal :

Tél :

Détenteur de l'autorité parentale,

Je déclare :

Être présent(e) le jour du tournoi

Ne pas être présent et être représenté(e) par

(Joindre une photocopie de la carte nationale d'identité du responsable légal et copie du livret de famille)

1) Déclare expressément autoriser le (ou la) mineur(e) :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Demeurant à :

Age :

(Joindre une photocopie de la carte nationale d'identité du joueur(se))

A participer aux compétitions du GRUISSAN BEACH RUGBY « à toucher » le 24 Juillet 2026 sur la plage des chalets de Gruissan. Certifie que l'enfant est apte à la pratique du Rugby et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de défaillance physique.

Je décharge et libère de toute responsabilité l'organisation du Gruissan Beach rugby en cas d'accident en dehors de temps de rencontres et des aires de jeux.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et avoir conscience de la nature de l'épreuve et des risques inhérents à la pratique du Beach Rugby.

J'autorise l'organisation, en cas d'accident, à prendre toutes les dispositions si nécessaire.

Je déclare décharger de toute responsabilité l'organisation concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par l'enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.

Je déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

J'ai bien conscience que mon enfant reste sous mon entière responsabilité avant, pendant et après l'événement.

Je suis joignable au _____ **en cas d'urgence.**

ATTENTION : Tu dois fournir un certificat médical pour participer au tournoi.

ASSURANCES

Notre tournoi est couvert par une assurance responsabilité civile organisatrice souscrite auprès d'AXA Assurance IARDE Mutuelle, n° de contrat 0000006673521704, au minimum requis par la Loi.
Fait pour valoir ce que de droit.

« Lu et approuvé, bon pour autorisation et décharge de responsabilité »

A : Le :

Signature du ou des parents



DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Nom et prénom :

Demeurant :

Autorise l'**OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN**, dont le siège est situé au 80 Bd du Pech Maynaud, 11430 Gruissan, et ses prestataires techniques à me filmer le **24 juillet 2026** à la **Plage des Chalets de Gruissan** dans le cadre du **Gruissan Beach Rugby**.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'accepte que les captations où j'apparais soient utilisées, exploitées et diffusées par l'OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN dans le cadre de ses activités auprès de ses différents publics, notamment sur des systèmes de diffusion live streaming, de vidéo conférence, des plateformes de streaming vidéo permettant le replay, ainsi que sous toute forme et sur tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée de 10 ans, intégralement ou par extraits.

(Si l'intervenant est amené à présenter des slides) Je déclare disposer des droits de propriété intellectuelle sur les éléments et supports que je présenterai lors de mon intervention, ainsi que de l'autorisation de ma structure pour les diffuser. J'autorise l'OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN et ses prestataires techniques à intégrer les éléments présentés dans la vidéo diffusée.

L'OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN s'interdit expressément de procéder à une exploitation des enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de ma personne. Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à , le .

Signature précédée de la mention «lu et approuvé »



REGLEMENT SPORTIF 2026

MODALITES SPORTIVES ET CLASSEMENT

Pour chaque catégorie le classement est établi en fonction du nombre de points gagnés dans le cadre d'une poule, et/ou selon la progression dans le cas d'un tableau (1/2 finale, finale, ...). Dans le cadre d'une poule, les points sont déterminés de la façon suivante :

- **Match gagné** : 3 points
- **Match nul** : 1 points
- **Match perdu** : 0 point
- **Match forfait** : 0 point pour l'équipe forfait et 3 points (match gagné sur le score de 5/0) pour l'autre équipe.
- **En cas d'égalité, les équipes seront départagées de la façon suivante** :
 - La différence d'essais (marqués et concédés) au classement général
 - Le plus grand nombre d'essais marqués.
- Temps de Jeu maxi, 2 X 5 minutes / 5 joueurs sur le terrain / 5 remplaçants maxi
- **Tous les joueurs présents sur le terrain doivent jouer avec la tenue officielle (le débardeur) du GBR.**
- **Toute équipe non présente aux heures de rendez- vous prévue par l'organisation du tournoi le samedi et le dimanche sera disqualifiée.**
- **Il faut au moins 5 membres d'une équipe pour débiter un match, si le nombre de joueurs est insuffisant le match sera perdu par forfait (5 essais à 0) pour l'équipe manquante.**

REGLE 1 : LE TERRAIN

- Le champ de jeu est la zone située entre les lignes de touche et les lignes de but.
- L'aire de jeu comprend le champ de jeu et les en-but (2 mètres).
- Le sol de l'aire de jeu doit être uniquement couvert de sable.
Dimensions de l'aire de jeu :
- Longueur : 45 mètres
- Largeur : 40 mètres

REGLE 2 : LE BALLON

Catégorie ELITE : ballon taille 4.

REGLE 3 : NOMBRE DE JOUEURS

Nombre maximum de joueurs : une équipe ne peut avoir plus de 5 joueurs présents sur l'aire de jeu.

Remplacements : Les remplacements s'effectuent lorsque l'équipe concernée est en possession du ballon et se font par l'arrière du terrain.

- Les remplacements sont illimités dans le temps réglementaire.
- Les remplacements ne doivent pas gêner le jeu.
- Une équipe peut désigner jusqu'à 5 remplaçants.

REGLE 4 : ÉQUIPEMENT DES JOUEURS

- Un joueur doit porter un **short** et la **chasuble officielle du tournoi**.
- Le port de chaussettes est autorisé mais n'est pas considéré comme une partie textile.
- Tout autre port d'équipement (casque, rembourrage, etc....) est interdit.

REGLE 5 : DUREE DE LA PARTIE

- Une partie dure au maximum 10 minutes. Elle peut être divisée en deux mi-temps.
- Le temps perdu et les arrêts de jeu s'ajoutent à ces durées.
- La durée d'un match peut être modifiée en fonction du nombre de rencontres prévues sur l'ensemble du Tournoi.

REGLE 6 : OFFICIELS DE MATCH

Deux arbitres officient sur la rencontre, dont le rôle est conforme aux dispositions fixées par le Règlement sportif du tournoi.

A la fin de la rencontre, l'arbitre fera valider et signer le résultat par les 2 capitaines

REGLE 7 : MANIERE DE JOUER

- Un match commence par le coup d'envoi.
- Le jeu au pied est interdit (seul le jeu à la main est autorisé).
- Le plaquage est interdit. Seul, le « **toucher** », **FRANC à deux mains simultanément**, par le même joueur et sur la **partie habillée** (short, tee-shirt), est valable. Sont exclus, la tête, les bras et les jambes. **Le plongeon au-dessus d'un défenseur est interdit** (essai non valable).
- Chaque « toucher » tel que décrit précédemment, donne lieu à un arrêt de jeu, l'équipe qui avait la possession du ballon la conserve.
- Après chaque « toucher », l'équipe qui défend devra se situer à 3 m
- Au troisième « toucher » consécutif, la possession du ballon change d'équipe.
- À la suite d'un « toucher », la remise en jeu doit se faire à la marque précise du toucher. Le joueur effectuant la remise en jeu doit être, soit le joueur touché, soit un joueur adverse en cas de changement de possession. La remise en jeu se fera toujours à au moins 5 m de la ligne d'en-but ou à au moins 2 m de la ligne de touche.
- Après un "toucher", ou après un changement de possession le ballon doit être mis en contact avec le sol.
- **LE JOUEUR DOIT OBLIGATOIREMENT FAIRE UNE PASSE, ET NE PEUT JOUER SEUL.**
- **Lorsqu'il y a simultanément entre la passe et le « toucher », l'arbitre laissera le jeu se dérouler.**

- Après une interception, ou lorsque le ballon touche le sol, le jeu doit continuer.

REGLE 8 : JEU DELOYAL

Un joueur peut être averti par l'arbitre et recevra un CARTON JAUNE entraînant une exclusion temporaire le temps d'une possession de l'équipe adverse, jusqu'à 3 touchers.

Dès que l'équipe attaquante perd le ballon (3 touchers – En avant – Pénalité ...), elle rend la possession, le joueur sanctionné ou un autre joueur peut alors reprendre le jeu. L'équipe se retrouve à nouveau à 5.

➤ POUR JEUX DANGEREUX.

Sont considérés comme actes de jeu dangereux :

- Tout plaquage, de quelque manière que ce soit.
- Le toucher « appuyé ».
- Le fait de tenir, d'agripper ou de tirer son adversaire par le maillot.

➤ POUR ACTES D'ANTIJEU.

Commettre une quelconque action d'antijeu, notamment **TAPER LE BALLON** de façon **VOLONTAIRE** ou

INVOLONTAIRE (CARTON JAUNE).

SANCTION : PENALITE (OU ESSAI DE PENALITE) POUR L'EQUIPE ADVERSE ET CARTON JAUNE.

➤ POUR COMPORTEMENTS INAPPROPRIES.

Un carton rouge sera délivré en cas de :

- **INSULTES, VIOLENCES VERBALES ou PHYSIQUES**, envers un joueur ou un arbitre pendant ou à la fin du match.

À la suite d'exclusions définitives ou matchs arrêtés, l'organisation décidera de la poursuite du tournoi pour le joueur ou l'équipe en cause.

REGLE 9 : ENJEU

Sur toutes les remises en jeu, l'équipe qui n'est pas en possession du ballon doit se reculer et se tenir en arrière d'une ligne parallèle aux lignes de but et située à 2 mètres du point de remise en jeu. Si le défenseur n'est pas à 2 mètres, il ne peut toucher l'adversaire. S'il le touche en situation de hors-jeu, ce touché ne compte pas et le jeu se poursuit. Sanction : Pénalité (ou essai de pénalité) pour l'équipe adverse.

REGLE 10 : EN-AVANT ET PASSE EN AVANT

À la suite d'un en-avant ou à une passe en avant, la remise en jeu se fera à l'endroit de la faute, par l'équipe non fautive et selon les modalités de remise en jeu après un « toucher ».

REGLE 11 : COUP D'ENVOI ET COUP DE RENVOI

Coup d'envoi au début du match et à la reprise de la mi-temps :

Il est donné au centre de la ligne médiane par un coup de pied direct faisant office de passe à l'équipe adverse. Le ballon doit parcourir au moins 5 mètres en profondeur et rester dans le champ de jeu (délimité par lignes de touche et les lignes de but). S'il n'en est pas ainsi, le jeu reprendra par une pénalité pour l'équipe non fautive au centre du terrain, cela selon les remises en jeu après modalité.

Coup de pied de reprise de jeu après l'obtention de points :

La remise en jeu est réalisée par l'équipe qui a marqué les points, selon les modalités du coup d'envoi.

L'équipe qui tape l'engagement doit attendre que l'équipe qui réceptionne se soit saisi ou ait touché le ballon avant d'avancer et franchir le milieu de terrain.

REGLE 12 : TOUCHE

Les dispositions de sortie de touche sont celles fixées par le Règlement sportif du tournoi :

- Lorsque le ballon ou le joueur qui le porte va en touche, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe adverse, selon les modalités de remise en jeu après « toucher ».
- Le point de marque est fixé face au point où a eu lieu la sortie de touche, à 2 mètres de la ligne de touche.

REGLE 13 : PENALITES

Toute pénalité doit être jouée à l'endroit de la faute, selon les modalités de la remise en jeu après « toucher ». Cependant, la pénalité remet à zéro le compteur des « touchers ».

REGLE 14 : EN-BUT

Touché en but par l'équipe défendante

Lorsque l'équipe défendante fait un « toucher » en-but, ou envoie le ballon en touche de but ou en ballon mort, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe adverse, à 2 mètres de la ligne de but, face à l'endroit où le ballon est devenu mort, et selon les modalités de la remise en jeu après « toucher ».

Ballon rendu mort par l'équipe attaquante

Lorsque l'équipe attaquante met le ballon en touche de but ou en ballon mort, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe défendante à 2 mètres de la ligne de but, face à l'endroit où le ballon est devenu mort, et selon les modalités de la remise en jeu après « toucher ».

Essai

Lorsque l'équipe attaquante fait un « toucher en but » dans l'en-but adverse, un essai sera accordé.

L'arbitre accordera l'essai, même si le joueur marqueur subit un « toucher en l'air » de la part d'un défenseur (essai sur plongeon).

FIN DU TEMPS REGLEMENTAIRE

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match, le vainqueur est déterminé à l'issue de la procédure suivante (Lors de cette procédure, il ne pourra être procédé à aucun changement) :

- **Le jeu reprend là où il s'est arrêté pendant le temps réglementaire. (possession de balle / nombre de touchers)**
- **On enlève 1 joueur dès la reprise puis un autre après 1min.**
- Le nombre de joueur minimum sur le terrain ne pourra être inférieur à 3.
- Victoire à l'essai en or

**EN CAS DE BAGARRE OU TOUT ACTE DE VIOLENCE PHYSIQUE OU VERBALE, LES ARBITRES EN
CONCERTATION AVEC L'ORGANISATION, POURRONT EXCLURE LE OU LES JOUEURS
CONCERNES AINSI QUE SON EQUIPE, POUR LE MATCH OU LA DUREE DU TOURNOI.**